

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-4827 / 109901
Infotec SA, 1201 Genève
Support technique
besoins spéciaux de consommation
1 H
15.08.2004–14.08.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 04-4726 / 100432
Cornu SA, 1424 Champagne
Production lignes 1: fabrication des flûtes – «laboratoire» – «conditionnement»,
préparation de la pâte feuilletée
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
7 H, 6 F
18.07.2004–17.07.2007 (Renouvellement)
- 04-4831 / 100773
Coop, Bâle Région Suisse Romande Coop Valais / Châteauf, 1964 Conthey
Préparation des pâtes, fabrication, emballage et expédition
besoins spéciaux de consommation
6 H, 2 F
08.02.2004–07.02.2007 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (Art. 24 LTr, art. 39 OLT1)

- 04-4531 / 109266
Media Online SA, 1204 Genève
help desk
besoins spéciaux de consommation
7 H
10.06.2004–06.11.2004 (Modification)
- 04-4724 / 100432
Cornu SA, 1424 Champagne
Production ligne 3: fabrication des flûtes feuilletées en continu – «laboratoire» –
«conditionnement»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H, 12 F
18.07.2004–17.07.2007 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

14 septembre 2004

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail